

JE FAIS UNE PHOTO POUR UN DOCUMENT OFFICIEL

PERSONNEL RARE

- © Je choisis une cabine photo utilisant un système conforme à la norme ISO/IEC, mais ce n'est pas une garantie absolue que ma photo soit acceptée par l'administration
- Je choisis l'option couleur pour la photo
- ☺ Je suis poli avec la machine, je dis bonjour, je retire mon chapeau, ma cagoule, mon bonnet ou ma casquette
- Je vérifie que le fond de la cabine n'est pas blanc ; couleur claire unie (bleu ciel, gris clair)
- Je m'assure que ma monture de lunettes ne me masque pas les yeux
- Je retire mes lunettes de soleil et je ne porte pas de lunettes de vue teintées
- Je retire chapeau, bonnet, casquette et j'enlève mon carré en soie, mon foulard, mon turban
- Je dégage bien mon visage ; je retire les cheveux qui pourraient masquer mon regard
- Je fixe l'objectif et j'ouvre grand les yeux
- Je tiens ma tête droite ; je ne regarde pas ailleurs, je ne suis pas distrait
- J'adopte une expression neutre, je ne souris pas, je ferme la bouche
- À la réception des photos, je mesure la photo : 45 mm de haut sur 35 mm de large
- Je mesure la taille de mon visage du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)

- Je dois obtenir un chiffre (entre 32 et 36 mm)
- Je contrôle que le flash de l'appareil n'a pas créé de reflets sur mes lunettes
- Je vérifie que je n'ai pas fermé les yeux ou même cligné des yeux
- Je m'assure que la photo n'est pas floue et le contraste équilibré
- J'analyse la photo qui ne doit être ni surexposée, ni sous-exposée
- Je ne remarque aucune ombre portée sur mon visage ou derrière, en arrière-plan
- Je ne la saisis pas avec mes doigts
- J'en prends soin, je la range délicatement sans la plier
-
-
-
- Si j'ai complété cette checklist, je propose aux auteurs mes améliorations : checklist@neoblaste.com


JE FAIS ENFIN FAIRE MON PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

LOISIRS

RARE

- Je constitue un dossier en mairie et je remplis le formulaire, remis uniquement sur place
- Je dépose en personne ma demande auprès de la mairie du lieu de mon domicile
- Si ma mairie n'est pas équipée pour délivrer les passeports biométriques, elle m'indiquera dans quelle commune je pourrai déposer ma demande
- J'achète un timbre fiscal correspondant aux frais dans un bureau de tabac ou une trésorerie
- Si je vis à Paris, je réalise l'ensemble des démarches à l'antenne de préfecture de police de mon arrondissement
- Je m'adresse au consulat si je suis ressortissant français vivant à l'étranger
- Je fournis deux photos d'identité identiques, récentes et répondant aux critères légaux (cf. Checklist « Je fais une photo pour un document officiel »)
- Je donne mon timbre fiscal de 86 euros (89 euros si les photos sont réalisées en mairie)
- Je fournis un justificatif de domicile ou de résidence
- Je montre ma carte nationale d'identité ou un justificatif de nationalité française
- Je présente un justificatif d'état civil (un extrait d'acte de naissance avec filiation)
- Je peux faire inscrire la mention « veuf(ve) » en justifiant (acte de décès de mon conjoint)

- ☉ Je présente les originaux de l'ensemble de ces pièces
- Je remets les photocopies (recto verso) et je garde en ma possession les originaux
- J'enlève mes moufles pour que l'agent puisse prendre mes empreintes digitales
- Je patiente environ trois semaines
- Je peux suivre ma demande sur le Net en indiquant le numéro de ma demande
- Je me déplace personnellement pour me faire remettre le passeport
- Je signe le passeport en présence de l'agent qui me le remet
- ☺ Je dis merci à l'agent
- Je conserve, ailleurs que dans mon passeport, mon attestation de remise, elle me servira en cas de perte
- Je suis tranquille pour 10 ans
-
-
-
- Si j'ai complété cette checklist, je propose aux auteurs mes améliorations : checklist@neoblaste.com

 Je sais que toute injure envers une personne dépositaire de l'autorité publique est passible de 7 500 euros d'amende et de 6 mois de prison (art. 433-5 du CP), donc je patiente autant qu'il le faut en attendant mon tour